

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8854

Auteur(s) : Le Mans (official)

Bénéficiaire(s) : Neufchâtel-en-Saosnois, Notre-Dame de Perseigne (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1250, 3 février

Action juridique : notification

Langue du texte : latin

Analyse

L'official du Mans [notifie] la concession des ventes faite par Jeanne, veuve de jean d'Aillières, chevalier, à l'abbaye de Perseigne.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Fleury Gabriel, *Cartulaire de l'Abbaye cistercienne de Perseigne*, Mamers, Fleury et Dangin, 1880, n° CCCXXVIII, p. 187.

Texte d'après a

Universis — Officialis cenomanensis. Domina Johanna relictæ defuncti Johannis de Alleriis militis concessit et ratas habuit omnes venditiones et donationes et elemosinas factas ab eadem Johanna abbati de Persenia. 1249, die jovis post purificationem B. M.